

**CENTRES
SOCIAUX &
CULTURELS**

**GARGES-
LÈS-GONESSE**



Sommaire

5

Édito

6

Un centre social et culturel, c'est quoi ?

10

Le fonctionnement

14

La fédération des centres sociaux

16

Charte fédérale des centres sociaux

18

Vos centres sociaux

20

Les activités au sein des centres sociaux et culturels

27

Vie des quartiers





Benoit Jimenez
Maire de Garges-lès-Gonesse

Chères Gargeoises,
Chers Gargeois,

Nos cinq centres sociaux et culturels sont un atout précieux pour rendre possible l'épanouissement de chacun. À ce titre, ils participent à écrire l'histoire de nos quartiers en mettant au centre de leur mission les habitants d'où qu'ils viennent avec l'objectif de renforcer la cohésion sociale de notre ville. Pour ce faire, je mobilise avec l'exécutif municipal 2.5M€ et 50 agents pour offrir des espaces de rencontres et d'échanges, des lieux d'écoute et de conseils, des moyens pour accompagner les projets des associations et une kyrielle d'activités de loisirs. La mobilisation des moyens ne suffit évidemment pas. C'est pour cela que je suis attentif à ce que toutes les structures présentées ici impliquent les habitants et les associations dans leur gouvernance, forcément participative. Je crois profondément qu'au-delà des services proposés, l'enjeu est celui de l'apprentissage du vivre-ensemble et de la démocratie. À ce titre, les centres sociaux et culturels sont des facteurs essentiels de bien-être et d'émancipation favorables à la citoyenneté.

Édito



UN CENTRE
SOCIAL ET
CULTUREL,
C'EST QUOI ?

Un **centre social et culturel** est un équipement de proximité où les habitants, usagers, bénévoles et membres associatifs se retrouvent et participent à la vie du quartier. Chacun peut y trouver des activités et des services, encadrés par une équipe de professionnels, dans les domaines les plus variés : animations, ateliers éducatifs, accueil de loisirs, soirées en famille, aide sociale et accès aux droits, instances participatives.

Des actions et des services pour tous les âges

Le centre social a pour vocation d'**accueillir tous les habitants des quartiers**, sans distinction d'âge, de genre, d'origine sociale, culturelle ou religieuse, il est garanti par le principe de laïcité.

Respect, tolérance, dignité humaine et justice sociale, constituent les valeurs qui nous permettent d'agir ensemble pour un quotidien citoyen et solidaire.

Le centre social propose des espaces de rencontres et d'activités. Il développe des projets à vocation éducative en direction de l'enfance, de la jeunesse, des adultes, des familles et des seniors.

Il favorise la participation des habitants, premiers acteurs de la vie sociale du quartier. Il

contribue à travers ses actions à agir contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

- C'est un lieu ouvert aux associations et aux acteurs locaux.
- C'est un outil collectif qui permet à chacun de devenir davantage acteur de sa vie, de celle du quartier et finalement de la cité.
- C'est la maison de chacun, peu importe son âge, son origine, sa catégorie sociale, sa profession, ses opinions.

“

*Respect, tolérance,
dignité humaine
et justice sociale.*

”



Agir ensemble

La **participation des habitants** constitue l'existence même du projet d'un centre social. Que ce soit en tant qu'usagers,

bénévoles ou partenaires, les habitants participent à la vie de leur quartier et favorisent le développement social.

Le conseil de maison

C'est un **outil de concertation** pour définir les nouveaux projets du centre social et mettre en place la **programmation annuelle des activités**. Il se réunit une fois par trimestre pour recueillir les observations des habitants par le biais des groupes de réflexion.

Doté d'un règlement intérieur, le conseil de maison est composé de membres représentant les bénévoles, les usagers et les associations du quartier. Ses membres observent des valeurs de solidarité et sont garants de

l'intérêt collectif. La mission première du conseil de maison est de formuler des appréciations et des recommandations sur les projets en cours et le fonctionnement du centre social. Sa consultation est nécessaire pour élaborer ou renouveler le projet social et mettre en place la programmation annuelle des activités. Des comptes rendus, consultables au centre social, sont établis à l'issue de ces réunions, afin d'évaluer et de définir les nouvelles orientations du centre.

8

“
Rejoignez le conseil de maison ! Devenez acteur de la vie d'un centre social et mettez en place des projets.
”



Gestion municipale ou associative, une différence ?

Un centre social peut être géré par une municipalité, c'est le cas des centres sociaux municipaux et culturels Dulcie September, Jean-Baptiste Corot, du Village et du Plein Midi ou par une association comme le centre social associatif Les Doucettes. Ce dernier est autonome et gère lui-même son fonctionnement

et ses financements. Chaque centre social conduit son projet avec le concours financier de plusieurs partenaires tels que l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)... et les habitants au travers de leur participation ou de leurs actions d'autofinancement.

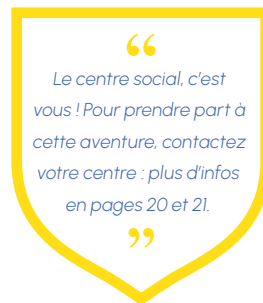
Appel aux bénévoles !

Devenir bénévole au sein d'un des centres sociaux, c'est **soutenir les valeurs et le projet social**. Participer à la vie du centre social et s'investir bénévolement, c'est aussi en devenir un acteur direct. Selon vos motivations, vos disponibilités et vos savoir-faire, les choix sont multiples. Vous pouvez les rejoindre :

- * Pour aider ou animer une activité permanente (accompagnement scolaire, animation d'atelier de loisirs...);

- * Pour organiser une soirée ou un événement ou tout simplement pour la fête des centres sociaux ;

- * Pour participer au conseil de maison, définir les nouveaux projets du centre social et mettre en place la programmation annuelle des activités.



LE

FONCTION-

NEMENT

Les inscriptions

La tarification des activités est **calculée selon le taux de subvention personnalisé**. L'inscription se fera à l'accueil avec :

- * Calcul de votre taux d'effort,
- * Le formulaire d'inscription rempli,
- * Le coupon du règlement intérieur rempli,
- * Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer),
- * Les photocopies des vaccins à jour (pour le Club Loisirs). Pour chaque activité, le paiement se fera à l'inscription (toute inscription n'est définitive qu'après paiement).



ATTENTION : Seuls les adultes sont autorisés à s'inscrire et à inscrire leurs enfants aux activités.

EN CAS D'ARRÊT des activités de votre part en cours d'année, le centre ne procédera à aucun remboursement, sauf en cas de force majeure : mutation professionnelle, déménagement, longue maladie...



Quotient familial, un calcul du taux d'effort

Pour créer une carte de quotient familial ou la mettre à jour, rendez-vous au sein de votre centre social, muni de :

- * L'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente,
- * 3 derniers justificatifs de ressources (bulletins de salaire de chaque conjoint ou de la personne isolée, contrat de travail si absence de bulletin de salaire, relevés Assedic, bilan comptable pour les artisans...),
- * Le dernier relevé des allocations familiales,
- * 2 justificatifs de domicile (quittance de loyer, factures de gaz, d'eau, d'électricité ou de téléphone...).

Centre social associatif Les Doucettes

Contactez directement le centre social associatif Les Doucettes pour connaître la tarification des activités (carte d'adhésion de 5 € / an).





LA

FÉDÉRATION

DES CENTRES

SOCIAUX ET

CULTURELS

Les centres sociaux de Garges sont membres de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF) depuis plusieurs années.

Ce réseau est composé d'experts bénévoles et professionnels qui soutiennent les centres et les fédérations dans leurs évolutions en matière d'organisation, de gestion, de formation et de communication. Des groupes de travail sont chargés de coordonner, à l'échelle nationale, des actions portant sur des chantiers thématiques. À ce jour plus de 1 000 centres sociaux y sont affiliés.

La FCSF a pour missions :

- * D'assurer la communication auprès des pouvoirs publics, des partenaires, des responsables locaux, du grand public, sur la spécificité du projet participatif des centres sociaux, ainsi que sur la richesse et la diversité de son réseau.
- * De soutenir le développement des fédérations et des centres existants et d'accompagner à la création de nouveaux centres sociaux, de nouvelles fédérations.
- * De former et de qualifier les acteurs du réseau, salariés et bénévoles.
- * De développer des stratégies politiques et un travail prospectif concernant l'avenir des centres sociaux et socioculturels.

La fédération permet d'échanger et d'évoluer au contact des autres pour donner le meilleur aux Gargeois.

CHARTRE FÉDÉRALE DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

Les valeurs essentielles

La charte regroupe un **ensemble de textes** qui permet aux structures de **suivre des principes** comme ligne de conduite.

Elle apporte un **éclairage sur ce qu'un centre social doit être**, c'est-à-dire en premier lieu un foyer d'initiatives portées par des habitants associés et appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population. Les actions et l'expression publiques des centres sont fondées sur **trois valeurs essentielles** :

- * La dignité humaine ;
- * La solidarité ;
- * La démocratie.

L'action des centres doit venir de **l'expérience de vie des habitants** en associant leur sensibilité et leur rationalité. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité créée par le centre social. Cette charte montre qu'en se fédérant, les centres sociaux font valoir, plus haut et plus fort, le sens et l'efficacité de leur propre action au bénéfice d'une société plus solidaire.

Les droits culturels

Ils protègent les droits de chacun de développer et d'exprimer leur humanité, leur vision du monde et la signification qu'ils donnent à leur existence par l'intermédiaire de valeurs, de croyances, de convictions, de connaissances, de l'expression artistique, des institutions et des modes de vie.

VOS CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

18

Centre social municipal et culturel du Plein Midi

Avenue du Plein Midi
01 34 53 31 30
cspleinmidi@villedegarges.com

Les quartiers concernés : Dame
Blanche Ouest, Centre-ville, Lutèce



Centre social municipal et culturel Jean-Baptiste Corot

Rue Jean-Baptiste Corot
01 34 53 31 33
cscorot@villedegarges.com

Le quartier concerné : Dame Blanche Nord

Centre social municipal et culturel Dulcie-September

Place Nelson Mandela
01 34 53 31 20
csdulcie@villedegarges.com
Les quartiers concernés :
Barbusse, Carnot, Muette



Centre social associatif Les Doucettes

33 rue du Tiers Pot
01 39 93 27 37
csdoucettes@wanadoo.fr

Les quartiers concernés : Argentière,
Basses-Bauves et Doucettes

Centre social municipal et culturel du Village

Chemin de Bonneuil
01 34 53 31 37
csvillage@villedegarges.com
Les quartiers concernés : Vieux
Pays, Croix Buard, Argentière

LES

ACTIVITÉS

... AU SEIN DES

CENTRES

SOCIAUX ET

CULTURELS

4 Activités enfants et jeunes :

Une équipe d'animateurs professionnels travaille autour d'un projet pédagogique pour proposer aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans un large choix d'activités (ludiques, manuelles, physiques, culturelles), des sorties, des projets d'animations... Accueils de loisirs, intervenants, ateliers annuels, stages, évènementiel... Pour plus d'informations sur les activités, les horaires et tarifs, contactez le centre social de votre quartier.

Accompagnement scolaire CLAS :

Cette action s'adresse **aux enfants scolarisés du CP à la terminale**. Ces derniers bénéficieront d'un **suivi scolaire**, dont les objectifs sont :

- * offrir un temps et un lieu de travail à l'enfant pour réaliser son travail personnel,
- * soutenir l'enfant pour qu'il acquière une méthode de travail pour renforcer son autonomie personnelle et sa capacité d'adaptation à la vie collective,
- * accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

En deuxième heure, les enfants et les jeunes participeront à des activités éducatives et culturelles mais aussi de mise en œuvre de projets.



Loisirs :

Différentes **activités sportives, culturelles et de loisirs** sont proposées pour permettre aux enfants de se divertir, d'apprendre, de créer et de s'amuser.

Bouger son corps :

Des **cours de danse** sont l'occasion pour les enfants de découvrir le **modern'jazz, le hip-hop, la danse afro...** d'apprendre à mémoriser des chorégraphies, de travailler leur expression corporelle...

Dévoiler les talents :

Les **ateliers d'arts plastiques** développent l'âme d'artiste de l'enfant. Il découvrira les matières (peinture, tissu, etc.) et assimilera des techniques pour créer des œuvres. Il pourra aussi participer aux **ateliers de théâtre** où il apprendra la mise en scène, le jeu de l'improvisation, tout en travaillant son expression orale et corporelle...

Liste non exhaustive. D'autres activités sont proposées. Pour en savoir plus, contactez votre centre social.

Accueils de loisirs :

Pour les **enfants de 6 à 15 ans révolus** (selon les centres sociaux), un accueil est proposé pendant les vacances scolaires. Ils rentrent chez eux pour le déjeuner, exceptés les

jours de sortie et les repas organisés par le centre de loisirs.

Programme, horaires et inscriptions disponibles auprès de votre centre social (seuls les parents ou représentants légaux peuvent inscrire leurs enfants).

Les espaces jeunes :

Les espaces jeunes ont pour mission d'**accompagner et de soutenir** les initiatives et les projets portés par les jeunes. Ces actions s'opèrent **autour des loisirs, de la découverte et de la culture**. L'accueil jeune est ouvert en semaine à partir de 17h, les mercredi et samedi après-midi dès 14h, ainsi que lors des vacances scolaires.

Ludothèque :

Au sein de la ludothèque on trouve différents **espaces de jeux et jouets** : figurines, jeux de société, jeux de construction, jeux de mise en scène... Ainsi, **tous les publics peuvent y trouver un intérêt ludique**.

- * Un espace jouets pour les moins de 6 ans avec un espace d'évolution, un coin dinette, des jeux de plein air.
- * Un espace jeux pour les enfants et les adultes dans lequel ils trouveront une multitude de jeux de société.

Les ludothèques de la ville :

- * **Ludothèque Dulcie September** 📍 *place Nelson Mandela*
Accueil adultes et familles : Accueil enfants dès 6 ans :
Mardi : 16h45 - 18h30 Lundi : 16h45 - 18h
Mercredi : 16h - 17h30 Mercredi : 14h - 16h
Jeudi : 17h - 18h45

- * **Ludothèque Jean-Baptiste Corot** 📍 *1 rue Jean-Baptiste Corot*
Accueil adultes, familles et enfants (les moins de 6 ans doivent être accompagnés) :
Du lundi au vendredi : 14h - 18h (hors vacances scolaires)
Du lundi au vendredi : 10h - 12h et 14h - 17h (durant les vacances scolaires)

- * **Ludothèque du Plein Midi** 📍 *1 avenue du Plein Midi*
Hors vacances scolaires : Pendant les vacances scolaires :
Lundi : 14h - 18h30 Lundi : 14h - 17h
Mardi : 10h - 12h et 16h - 18h30 Mardi : 14h - 17h
Mercredi : 10h - 12h et 14h - 17h Mercredi : 10h - 12h et 14h - 17h
Jeudi : 10h - 12h et 16h - 18h30 Jeudi : 14h - 17h
Vendredi : 16h - 18h30 Vendredi : 10h - 12h et 14h - 17h

Soirées et sorties :

Tout au long de l'année, des après-midis jeux, des sorties culturelles (pique-nique, parcs d'attractions, visites, etc.) et des soirées à thème permettent aux enfants et aux jeunes de se divertir et de découvrir les environs.



Activités adultes :

Parce que vous n'êtes pas que des parents, différents ateliers, sorties et activités, réservés exclusivement aux adultes, sont proposés pour vous détendre et vous divertir. Pour plus d'informations sur les activités, les horaires et tarifs, contactez le centre social de votre quartier

Initiation à l'informatique :

Venez vous familiariser avec l'**informatique** au travers d'ateliers multimédia où vous apprendrez à utiliser des logiciels de traitement de texte, à surfer sur le net, à envoyer des messages électroniques... le tout dans une ambiance conviviale.

Ateliers proposés par les centres sociaux Jean-Baptiste Corot et Les Doucettes.

Postes informatiques en accès libre :

Les centres sociaux proposent des **ordinateurs en accès libre** sur lesquels vous pouvez consulter vos mails, effectuer des recherches... L'équipe est à votre écoute pour vous aider dans vos démarches.

Pour plus d'informations, contactez votre centre.

Pause-café :

Stop, posez tout et **prenez le temps de vous détendre** ! Ce lieu informel de rencontres est l'occasion de se libérer du train-train quotidien, de se changer les idées, de parler et de refaire le monde autour d'une tasse de café ou de thé.

Ateliers sociolinguistiques (ASL) :

Les ateliers sociolinguistiques sont destinés aux Gargeois en manque d'autonomie dans leur vie quotidienne. On y **apprend le français écrit et oral**, par la découverte du fonctionnement des différentes structures sociales (centres sociaux, établissements scolaires, etc.).

Les ASL des centres sociaux municipaux sont réalisés en partenariat avec la Maison des langues située Place de l'Hôtel de Ville. Les ASL du centre social associatif Les Doucettes sont réalisés par une intervenante de la structure.

Réveillez l'artiste qui est en vous :

Une envie de créer, de développer des talents ? Différentes activités sont proposées pour que vous laissiez **libre cours à votre imagination** ! Qu'il s'agisse de théâtre, de chant, de loisirs créatifs, de couture... il y en a pour tous les goûts !

Bougez votre corps :

Se maintenir en forme, décompresser, apprendre des chorégraphies, c'est possible en venant vous inscrire aux activités sportives et de loisirs (liste des activités non exhaustive).

Votre centre social est à votre disposition pour vous présenter les activités qu'il propose.

Soirées et sorties / week-end adultes

Tout au long de l'année, des soirées à thème et des sorties adultes sont organisées (sans la présence des enfants).

L'implication des habitants est primordiale dans le montage du projet : choix des destinations, préparation du séjour...

Activités familles :

Quoi de plus agréable que de passer de bons moments en famille ? Renforcez ce lien familial en participant aux différents espaces de rencontres et loisirs. Pour plus d'informations sur les activités, les horaires et tarifs, contactez le centre social de votre quartier.

Accueil enfants/parents :

Lieu d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents, dit LAEP, permet de jouer avec les bout'choux dans un lieu convivial. Ils se prépareront à vivre en collectivité avec des animations (atelier d'éveil, jeux, psychomotricité, musique...). Ce moment permet de rencontrer d'autres parents en dehors de la maison.

- * **Les petits canailoux** (*Centre social municipal et culturel Jean-Baptiste Corot*) : le mercredi de 9h30 à 11h30
- * **Les rigolos** (*Centre social municipal et culturel du Plein Midi*) : le jeudi de 9h à 11h30

- * **Les Pitchounes** (*Centre social municipal et culturel Dulcie September*) : le mardi de 9h30 à 11h30
- * **La ludo des poussins** (*Centre social associatif Les Doucettes*) : le mardi de 13h45 à 16h15 et le jeudi de 8h45 à 11h15

Accompagnement à la parentalité :

Lieu d'accueil, d'échanges, de rencontres et d'informations dédié aux parents, il permet de rencontrer d'autres personnes, de **discuter autour de la parentalité**, de partager des conseils et de bonnes astuces sur l'éducation en toute confidentialité.

Soirées en famille, loisirs et sorties :

Tout au long de l'année, les centres sociaux organisent des soirées et sorties familiales : lotos, dîners spectacles, soirées à thème, visites... Ils proposent de vous évader le temps d'un week-end ou d'un séjour.

Si vous avez des idées, n'hésitez pas à les proposer lors des instances participatives.



VIE DES QUARTIERS

Soutien à la vie associative :

Les centres sociaux accompagnent et soutiennent les associations dans le développement de leurs activités :

- * Prêt de salle et de matériel (en fonction de chaque centre) pour organiser des événements,
- * Ecoute, orientation et relais auprès des partenaires susceptibles de les aider comme le Centre De Ressources pour les Associations (CDRA) et les partenaires institutionnels.



**Espace
Jean-Jacques
Rousseau :**

2 rue
Jean-Jacques
Rousseau

Coordination de quartier :

C'est quoi une coordination de quartiers ?

Un espace de participation des acteurs locaux de territoire (institutions, associations, commerçants, habitants) à la vie quotidienne de son quartier, des espaces de rencontres dans l'exercice de la citoyenneté. C'est aussi une instance où émergent des propositions ou des projets d'intérêt collectif qui contribuent à l'animation d'un quartier.

Sa vocation ?

- * Permettre l'expression et l'émergence de projets en lien avec les attentes des habitants
- * Agir dans l'intérêt général du quartier
- * Informer sur les projets de la Commune, du centre social et des partenaires locaux

Comment fonctionne-t-elle ?

Présidée par l'Adjoint au Maire en charge des centres sociaux, chaque centre social et culturel anime sa coordination de quartier. Des rencontres trimestrielles sont organisées. Elle s'appuie sur une co-animation de professionnels, pouvant laisser place à des commissions de travail spécifiques et de réflexion sur des thèmes ou projets collectifs.



Instance participative et consultative :

Qu'il s'agisse d'un conseil de maison ou d'une commission des habitants, **chaque centre dispose d'une instance participative composée d'une quinzaine d'usagers** : 5 membres issus du monde associatif, 5 habitants du quartier et 5 bénévoles pour un mandat d'un an. Son rôle consiste à faire valoir les besoins et problèmes sociaux du quartier, à avancer des propositions d'actions en cohérence avec la mission du centre, à participer à l'évaluation des actions et, à éventuellement prendre en charge l'animation de certaines actions et activités.

Entraide & solidarité

Les travailleurs sociaux et l'écrivain public apportent un soutien aux habitants en facilitant l'accès ou l'établissement des droits aux prestations familiales. En cas de difficultés (isolement, décès, budget, logement, etc.), ils élaborent avec eux un projet dans le cadre d'un accompagnement social.

Ecrivain public : accès aux droits

Lors de ses permanences, **l'écrivain vous écoute, vous oriente, vous conseille** pour remplir les différents imprimés et dossiers et vous **aide dans la rédaction des courriers administratifs** et personnels. Dans les centres sociaux municipaux et culturels, il vous reçoit sur rendez-vous uniquement. *Se renseigner directement auprès des centres. Pour le centre social associatif Les Doucettes, venez vous renseigner directement sur place.*

Conseiller numérique

Il accompagne les habitants dans leur appropriation des usages numériques au quotidien. Aussi, le conseiller numérique initie aux usages numériques auprès des personnes peu ou mal à l'aise avec l'informatique. Le conseiller numérique vous accueille (sur rdv ou sans rdv) lors de ses permanences dans les centres sociaux et culturels. *Se renseigner directement auprès des centres sociaux pour connaître les horaires.*

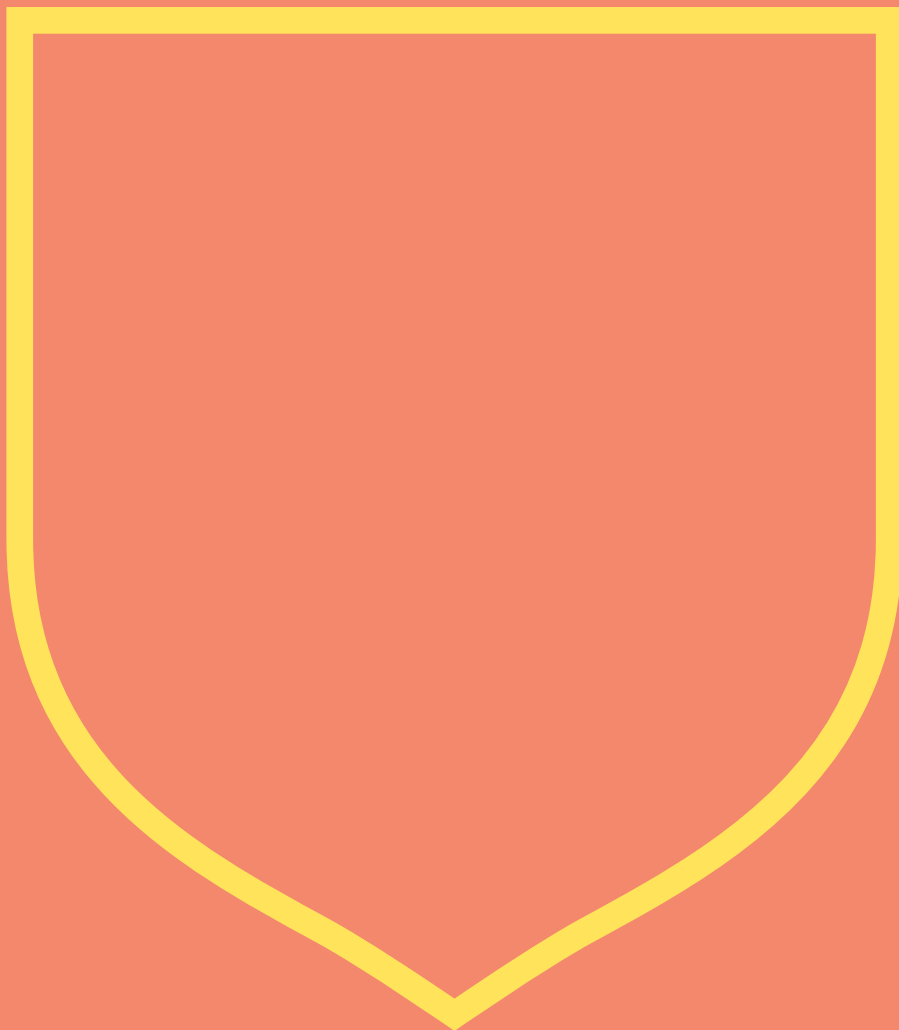
Permanences sociales

Les conseillères sociales de la CAF, du SSD et de la CPAM vous aident à résoudre des difficultés liées à l'accès aux droits. Les conseillères sociales vous informent, écoutent et vous accompagnent dans vos démarches administratives.

La Maison du Projet

La Maison du Projet a été pensée pour être la maison des habitants. Intégrée au CSC J.-B. Corot depuis le 1^{er} septembre 2022, elle constitue l'un des points de repère en matière de rénovation urbaine à Dame Blanche Nord. C'est un espace dans lequel tous les habitants peuvent faire part de leurs questionnements, mais aussi soumettre leurs idées dans les nouveaux aménagements de leur cadre de vie. La Maison du Projet vous accueille lors de permanences trois fois par semaine.





villedegarges.fr